



COMMUNE DE VERNEUIL-EN-HALATTE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
municipaux
En exercice : 26
Nombre de votants : 23
Nombre de présents : 22

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE TRENTE ET UN MARS A 19h00,

Le Conseil Municipal de la Commune de VERNEUIL-EN-HALATTE dûment convoqué par Monsieur le Maire, par lettre en date du 26 Mars 2025, s'est réuni à la Salle des Fêtes, Place de Piegaro, sous la présidence de Monsieur Philippe KELLNER, Maire, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Présents :

M. Philippe KELLNER, Maire

Jean-Philippe LEBAILLIF, Alexis CHAMEREAU, Rita TELLOTTE, Bruno BIANCHI, Fulvio LUZI, Adjoints au Maire

Ginette COCU, Daniel BOULANGER, Françoise PARENT, Nadine FRANCON, Philippe BENY, Laurent LENAIN, Gilles QUÉMARD, Corinne SKORIC, Jean ALESI, Laurence DURA, Arnaud VANNIER, Christophe ALVARÈS, Hervé POTEAUX, Karen DUCROT, Brigitte BLONDEAU, Vincent JURIEDIEU, Conseillers Municipaux

Pouvoirs : **Pascale CADET** (pouvoir à Mr KELLNER, Maire) - **Sophie GAIME** (pouvoir à Mme TELLOTTE)

Absentes : Vanessa MIERMON - Graziella ÉBELY

Secrétaire de séance : Laurent LENAIN

Formant la majorité des membres en exercice.

AFFAIRES FINANCIÈRES

2025-10 Approbation du Compte Financier Unique 2024 « Assainissement »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L 2222- 3 ;

Vu la délibération n° 2023-62 du 5 octobre 2023 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu l'avis favorable de la commission des Finances du 24 mars 2025 ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique « assainissement » pour l'année 2024 de la Ville de Verneuil-en-Halatte

Libellés	Exploitation		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats Reportés		393 847,65 €		1 470 758,34 €		1 864 605,99 €
Opérations de l'exercice	175 330,14 €	155 854,68 €	33 484,03 €	275 427,14 €	208 814,17 €	431 281,82 €
Résultats de l'exercice	19 475,46 €			241 943,11 €		222 467,65 €
Résultats de clôture		374 372,19 €		1 712 701,45 €		2 087 073,64 €

Restes à réaliser			274 958,21 €	100 133,00 €		
Solde des Restes à Réaliser			174 825,21 €		174 825,21 €	

Vu le Compte Financier Unique 2024 « Assainissement » de la Ville de Verneuil-en-Halatte ;

- 1) Le résultat de clôture de la section d'exploitation s'élève à **374 372,19 €**
- 2) Le résultat de clôture de la section d'investissement est de **1 712 701,45 €**
- 3) Le Conseil Municipal prend acte des restes à réaliser : **274 958,21 € en dépenses et 100 133,00€ en recettes**

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ; Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, Jean-Philippe LEBAILLIF, Maire Adjoint délégué aux affaires financières,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, sous la présidence de Madame Ginette COCU, Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote :

- ✓ **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2024 « Assainissement » de la Ville de Verneuil-en-Halatte,
- ✓ **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour Extrait Conforme.

A VERNEUIL-EN-HALATTE, le 1^{ER} Avril 2025

Le Maire,


Philippe KELLNER



Envoyé en préfecture le 03/04/2025

Reçu en préfecture le 03/04/2025

Publié le **03/04/2025**



ID : 060-216006619-20250331-2025_10-DE